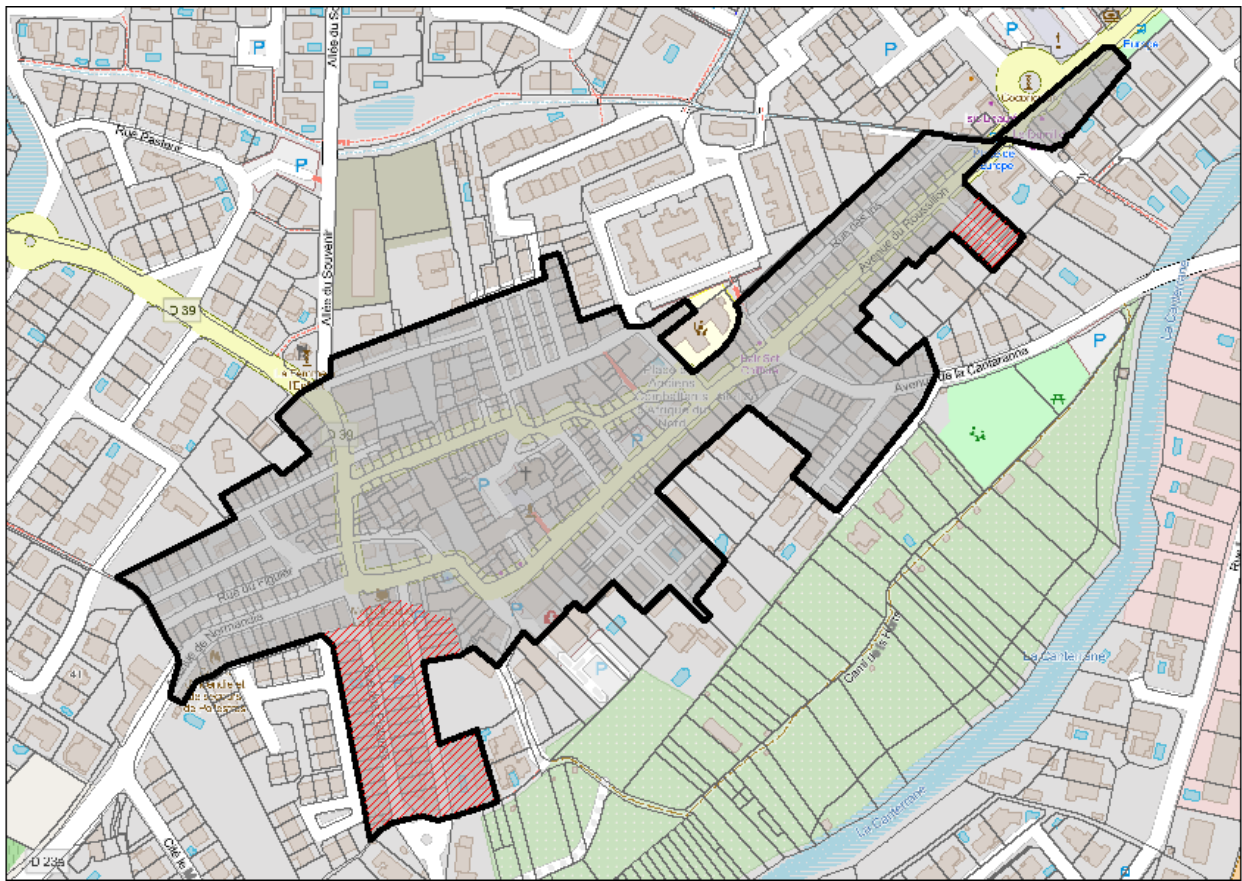


POLLESTRES

secteur de l'autorisation préalable à la mise en location d'un logement :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avenue de Canohès, du 4 au 26 et du 1 au 13 ▪ Avenue de la Cantaranne, du 2 au 10 ▪ Avenue de l'Hôtel de Ville ▪ Avenue de Normandie, du 2 au 24 et du 1 au 31 ▪ Avenue du Roussillon, du 4 au 36 et du 23 au 59 ▪ Impasse de la Marinade ▪ Impasse de la Muraille ▪ Impasse de la Tramontane ▪ Impasse des Albères ▪ Place de l'Eglise ▪ Place du Figuier ▪ Rue du Château ▪ Rue de Cerdagne ▪ Rue de l'Abeille ▪ Rue de la Forge | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rue de l'Aire ▪ Rue de la Muraille ▪ Rue de l'Eglise ▪ Rue de l'Espérance ▪ Rue des Iris ▪ Rue des Jardin ▪ Rue des Lauriers ▪ Rue des Roses ▪ Rue des Vignes ▪ Rue du Canigou ▪ Rue du Capcir ▪ Rue du Conflent ▪ Rue du Figuier ▪ Rue du Pavé Saint Martin ▪ Rue des Platanes ▪ Rue du Porche ▪ Rue du Vallespir ▪ Rue Etroite |
|--|--|



Extension du périmètre d'avril 2025